



06 mars 2025

# LA CFDT SIGNE LES ACCORDS RCC ET AC

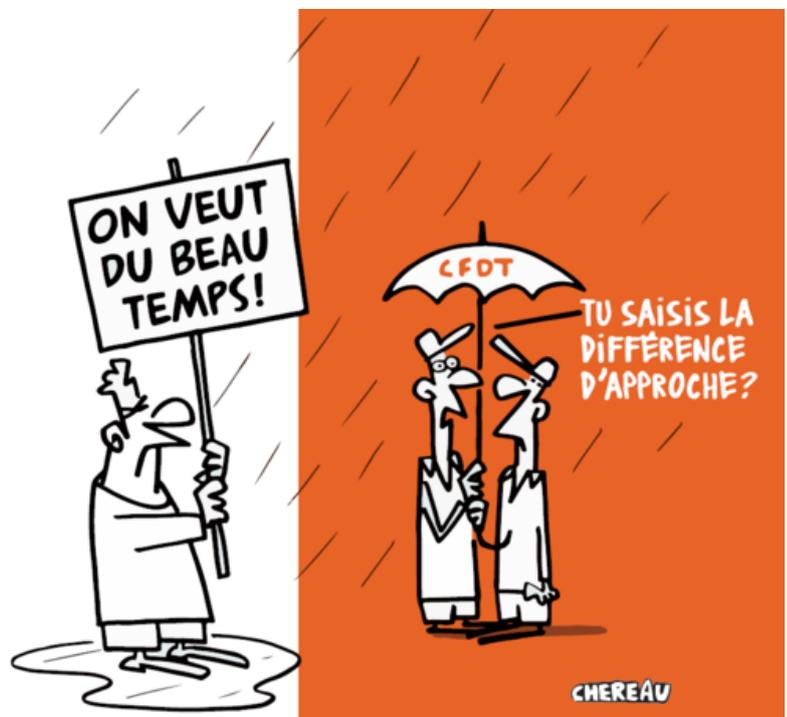
Depuis près de 2 mois, nous vous avons informé régulièrement sur le contexte et l'avancement des négociations d'un accord portant sur une Rupture Conventionnelle Collective (RCC), et d'un accord de compétitivité (AC) renommé accord de « mise en oeuvre de mesures de soutien à une croissance dynamique de la société ». Conformément au vote de ses adhérents, **la CFDT a signé ces 2 accords**. Ayant été signés par des Organisations Syndicales représentant plus de 50% des salariés, ces 2 accords sont majoritaires et donc s'appliqueront. .

## CE QU'IL Y A DANS CES ACCORDS

Voir [nos tracts précédents](#).

## POURQUOI NOUS AVONS SIGNÉ

- Pour garantir l'absence de licenciements économiques : c'est chose faite puisque le processus de RCC repose uniquement sur le volontariat. Et s'il n'y a pas assez de volontaires, il y aura moins de départs que prévu, et la Direction aura l'obligation de gérer la situation sans aucun licenciement. L'engagement de la Direction va au-delà de la fin de la RCC (30/06/26) : **aucun PSE ne pourra être initié avant début 2027**.
- Parce que l'emploi est la priorité de la CFDT : avec **140 emplois préservés ou créés**, l'objectif de limiter l'impact sur l'emploi est atteint. De plus la Direction s'engage à conserver un haut niveau d'alternants et de stagiaires.
- Parce que dans le contexte économique difficile que traverse la branche spatiale, ces accords « limitent les dégâts » : la modération salariale est limitée à un an, préserve les promotions, prévoit



une AG fixe de 30 € par mois pour les non cadres et une PPV (Prime de Partage de la Valeur) de 750 à 950 € pour tous ; nous préservons les 48 places de crèche à Toulouse et la surcomplémentaire santé spécifique ADS.

- Parce que tout au long des négociations (13 réunions) nous avons été écoutés par la Direction et nous avons obtenu de nombreuses concessions dont certaines peuvent apparaître mineures mais qui renforcent l'équilibre d'ensemble.
- Parce que sans ces 2 accords, la Direction aurait engagé une procédure unilatérale de PSE, avec potentiellement des licenciements économiques, n'aurait pris aucun engagement sur l'emploi, et aurait vraisemblablement imposé un blocage des salaires plus sévère que la modération salariale incluse dans l'accord que nous avons signé.

## LA CFDT EST UN SYNDICAT DE NÉGOCIATION

Les résultats économiques 2023 et 2024 de Space Systems sont catastrophiques, nous ne l'occultons pas.

Même si les salariés ne sont pas responsables des erreurs de management qui nous ont mené là, des mesures de redressement de l'entreprise sont indispensables.

Ce n'est pas de gaité de coeur que la CFDT signe des accords qui acceptent des suppressions d'emplois et une modération salariale, alors même que les salariés mériteraient beaucoup mieux.

Nous aurions pu refuser en bloc le plan Proton et ses suppressions d'emplois, et exiger une politique salariale de haut niveau, mais sans espoir d'obtenir gain de cause.

Fidèles aux valeurs de la CFDT, **nous avons choisi de négocier pied à pied pour protéger au mieux les salariés qui vont devoir participer au redressement de notre belle entreprise.**



**VOUS AVEZ DES QUESTIONS SUR LES ACCORDS ?**

**VOUS ETES INQUIETS POUR VOTRE POSTE ?**

**VOUS AVEZ BESOIN D'UN ACCOMPAGNEMENT ?**

**Venez nous en parler !**

**VOUS AUSSI, VOUS AVEZ VOTRE MOT À DIRE !**

**C'EST PLUS EFFICACE QU'UN PORTE VOIX !**



De nouvelles règles viennent restreindre la communication syndicale sur l'intranet Airbus.

Pour accéder aux nouveaux tracts CFDT sur intranet vous devez au préalable rejoindre ce Google groupe:

[DL-info-CFDT-ADS](#)

(A faire seulement une fois pour toutes. C'est confidentiel et sans engagement)

**UNE QUESTION ? ÉCRIVEZ-NOUS !** Mail : [CFDT\\_ADS@airbus.com](mailto:CFDT_ADS@airbus.com)